

Questions orales

[Français]

L'EMPLOI

L'hon. Warren Allmand (Notre-Dame-de-Grâce): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances.

Depuis le commencement de cette année, les entreprises de Montréal ont déposé 85 avis de licenciements collectifs permanents indiquant la perte d'environ 6 000 emplois à Montréal. Hier, nous avons posé des questions concernant la perte de 200 emplois à Montréal par Eastern Airlines et, au cours de ce mois, la Domtar a annoncé la perte de 500 emplois et VIA Rail, la perte de 900 emplois.

Est-ce que le gouvernement est maintenant prêt à écouter les travailleurs de Montréal et à mettre en marche un programme spécial visant à remplacer ces emplois perdus? Quelle mesure prendra le gouvernement?

L'hon. Jean J. Charest (ministre d'État (Jeunesse) et ministre d'État (Condition physique et Sport amateur) et leader adjoint du gouvernement à la Chambre): Monsieur le Président, je pense que mon collègue de Notre-Dame-de-Grâce a une mémoire très sélective, parce que s'il prenait la peine de faire le calcul du nombre d'emplois créés dans la région de Montréal de septembre 1984 à septembre 1989, il découvrirait, peut-être à sa grande surprise, que c'est 160 000 emplois qui ont été créés sur l'Île de Montréal depuis que notre gouvernement est au pouvoir. Et si on veut, on peut même aller plus loin que cela, monsieur le Président, s'il veut prendre la peine de comparer le résultat sous notre gouvernement au résultat sous un gouvernement libéral dont il faisait partie, il découvrirait que sous son gouvernement, l'Île de Montréal a perdu 4 000 emplois pendant le dernier mandat. C'est cela la différence entre un gouvernement libéral et un gouvernement conservateur!

[Traduction]

M. Allmand: Monsieur le Président, jusqu'ici cette année, on a annoncé 6 000 mises à pied à Montréal: 590 chez Gillette, 360 chez Weston, 290 chez Kraft, 140 chez Warnaco, 1 100 chez Simpson, 300 chez Marconi, 300 chez Geoffrion-Leclerc, 250 à Northern Telecom, 110 à Hostess-Frito-Lay, 239 chez Rothman, 380 chez Vickers, 215 chez M.A.N. Ashton, 230 à Unisys, 500 à Domtar, 913 à VIA Rail, 200 à Eastern Airlines. Quand le gouvernement cessera-t-il de parler et commencera-t-il à agir?

M. Charest: Monsieur le Président, à propos de paroles vaines, le député de Notre-Dame-de-Grâce sait très bien que sous le régime du gouvernement actuel, uniquement sur l'île de Montréal, on a créé 160 000 emplois, ce qui se compare très favorablement à la perte de 4 000 emplois sous le dernier gouvernement libéral. Le taux de chômage sur l'île de Montréal au Québec est passé de 11,3 à 8 p. 100.

J'ai remarqué aussi, pour ce qui est de l'île de Montréal, que le député a oublié de mentionner, entre autres, le projet de loi C-22 adopté par notre gouvernement, l'investissement dans Canadair qui nous a permis de créer 2 500 emplois et l'agence spatiale. Les libéraux ont-ils tout oublié? Ils n'ont ni politique ni solutions de rechange et le député est mal placé pour nous faire un sermon sur les conditions à l'île de Montréal.

* * *

L'AGRICULTURE

M. Maurice Foster (Algoma): Monsieur le Président, ma question s'adresse au vice-premier ministre et ministre de l'Agriculture. Elle a trait à la décision concernant le yaourt et la crème glacée. La semaine dernière, Robert Wright, représentant du Canada lors des négociations du GATT à Genève, a déclaré que cette décision était tellement restrictive qu'il ne savait pas comment le système de gestion de l'offre dans le domaine des produits laitiers pourrait être maintenu et ajoutait que l'on demandait à toutes fins utiles au Canada de renoncer à ce système. Il s'agit là de paroles dévastatrices venant du représentant du Canada à ces négociations.

Je me demande si le ministre de l'Agriculture peut s'engager devant tous les producteurs laitiers du Canada à s'opposer à cette décision du GATT et à refuser de la mettre en oeuvre, ce qui aurait également des répercussions sur tous les autres systèmes de gestion de l'offre et offices de commercialisation canadiens?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre, président du Conseil privé et ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, le député a parfaitement raison de dire que cette décision est très restrictive et c'est exactement pourquoy, en prévision des prochaines négociations commerciales multilatérales, le gouvernement est résolu à demander le renforcement et la clarification de l'article 11 qui doit refléter le contexte moderne. Le texte actuel, rédigé en 1947, laisse place à des interprétations motivant des décisions comme celle qui vient d'être rendue.